

Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 10 janvier 2011 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon  
Maire  
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault  
Monsieur Serge Ménard

Madame Martine Lavoie  
Madame Noëlle Jodoin

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Martin Carrier a motivé son absence mais se présentera en cours d'assemblée.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les invite à prendre un moment de réflexion.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- Adoption de l'ordre du jour**
- 2- Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire du 6 décembre 2010 et des séances extraordinaires du 13 décembre 2010.
- 3- Administration financière**
  - 3.1 Comptes à payer.
- 4- Administration générale**
  - 4.1 Avis pour comptes de taxes impayées 2009.
  - 4.2 Offre de service pour un compteur postal.
  - 4.3 Adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec.
  - 4.4 Message du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- 5- Sécurité publique et sécurité civile**
  - 5.1 Rapport du comité de sécurité incendie et sécurité civile.
  - 5.2 Entente d'entraide mutuelle en matière incendie.
  - 5.3 Achat d'une imprimante pour le réseau des télécommunications CAUCA.
- 6- Transport routier**
  - 6.1 Dépôt du rapport du responsable des travaux publics.
  - 6.2 Changement de téléphones cellulaires.
- 7- Hygiène du milieu**
  - 7.1 Vidange/mesures d'accumulation de boues dans les étangs d'épuration.
  - 7.2 Vérification des équipements de traitement d'eau potable.
  - 7.3 Achat conjoint de bacs roulants 2011.

**8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

- 8.1 Rapport des permis émis et de l'inspecteur en bâtiment.
- 8.2 Mandat à la MRC des Maskoutains pour la modification des cartes du plan d'urbanisme.
- 8.3 Remplacement temporaire de monsieur Mathieu Riopel à titre d'inspecteur en bâtiment.

**9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**

- 9.1 Dépôt du rapport du Comité des loisirs du 15 décembre 2010.
- 9.2 Bonification du budget de l'initiative Emplois d'été Canada.
- 9.3 Achat d'un ordinateur et imprimante pour la bibliothèque.

**10- Avis de motion**

- 10.1 Avis de motion afin d'adopter un règlement modifiant l'article 20 du règlement 2010-34.
- 10.2 Avis de motion afin d'adopter un règlement modifiant l'article 12 du règlement 2010-35 concernant le taux de tarifications pour les vidanges de fosses septiques.

**11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**

**12- Affaire(s) nouvelle(s)**

- 12.1 Plomberie Goyer (décompte progressif # 2).
- 12.2 Inscription au colloque en sécurité civile.
- 12.3 Mandat à Pierre Goyette, architecte.

**13- Période de question(s)**

**14- Levée (ou ajournement) de la séance**

\*\*\*\*\*

**1- Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 01-01-2011**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

**2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2010 et des séances extraordinaires du 13 décembre 2010**

**Résolution 02-01-2011**

Il est proposé par monsieur Luc Tétréault, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 6 décembre 2010 et des séances extraordinaires du 13 décembre 2010 telles que rédigées.

**ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

**3.1 Comptes à payer**

**Résolution 03-01-2011**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 30,458.87\$, les comptes payés au montant de 159,371.61\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 10 janvier 2011 au montant de 46,009.84\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **4.1 Avis pour compte de taxes impayées**

#### **Résolution 04-01-2011**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'envoyer un avis aux propriétaires dont les taxes 2009 sont dues en précisant la procédure de vente pour taxes à défaut de paiement.

### **4.2 Offre de service pour un compteur postal**

Considérant que les élus prennent connaissance d'une offre de service pour l'acquisition d'un compteur postal;

Considérant que la municipalité n'a pas assez de volume d'expédition postale pour utiliser un tel appareil;

#### **Résolution 05-01-2011**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser l'offre présentée par Pitney Bowes Solutions Postales.

### **4.3 Adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec**

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

Considérant que les coûts reliés à l'adhésion s'élèvent à 535.00\$ incluant la cotisation et l'assurance responsabilités;

#### **Résolution 06-01-2011**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers que soit renouvelée l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 535.00\$, taxes en sus.

### **4.4 Message du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**

Madame le Maire fait lecture du message provenant de monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux* et la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale (2010, c. 18)*.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **5.1 Dépôt du rapport du Comité du Service de Sécurité Incendie et Premiers répondants**

Aucun rapport n'est déposé.

### **5.2 Entente d'entraide mutuelle en matière incendie**

Considérant que l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'Est de la Montérégie et quelques municipalités du centre du Québec date de 1992;

Considérant qu'il y aurait lieu de réactualiser l'entente actuelle d'aide mutuelle des services d'incendie de l'Est de la Montérégie et quelques municipalités du Centre du Québec;

Considérant l'existence actuelle ou à venir des schémas de couverture de risques en matières d'incendie dans les différentes municipalités;

#### **Résolution 07-01-2011**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de demander aux municipalités membres de l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'Est de la Montérégie et quelques municipalités du Centre du Québec si elles sont intéressées à réactualiser l'entente de 1992 remplaçant l'entente approuvée par le ministre des Affaires municipales en date du 9 juin 1989.

### **5.3 Achat d'une imprimante pour le réseau des télécommunications CAUCA**

Considérant les exigences du schéma de risques en matière d'incendie sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir une imprimante réseau afin de recevoir les messages de CAUCA;

Considérant que cet achat est prévu au budget 2011;

#### **Résolution 08-01-2011**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers d'acquérir l'imprimante réseau au coût d'environ 1,500\$ et de profiter de la présence de la personne qui fera l'installation de telles imprimantes en même temps que celles prévues à Sainte-Hélène et Saint-Simon.

## **TRANSPORT ROUTIER**

### **6.1 Rapport du responsable des travaux publics**

Le rapport est déposé.

### **6.2 Changement de téléphones cellulaires**

Considérant que des téléphones cellulaires sont brisés et qu'il y a lieu de les remplacer ;

#### **Résolution 09-01-2011**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter auprès de monsieur Sébastien Bienvenue, représentant de Telus, un nombre de 6 téléphones, 2 de type Mike i576 au coût de 79.99 \$ chacun et 4 de type i365 au montant 99.99\$, taxes en sus, avec tous les avantages selon l'offre datée du 21 décembre 2010.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 Vidange/mesure d'accumulation de boues dans les étangs d'épuration**

Les élus prennent connaissance de la lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ayant en titre *Vidange/mesures d'accumulation de boues dans les étangs d'épuration* de la municipalité.

### **7.2 Achat conjoint de bacs roulants 2011**

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

ATTENDU QUE la Régie a fixé **au 21 janvier 2011 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

### **Résolution 10-01-2011**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

<b>BACS VERTS (MATIÈRES RÉCYCLABLES)</b>	<b>BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)</b>	<b>BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)</b>	
<b>360 LITRES</b>	<b>240 LITRES</b>	<b>240 LITRES</b>	<b>360 LITRES</b>
25	20		20

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer une telle entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

## **URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

### **8.1 Rapports des permis émis en décembre 2010**

Les rapports sont déposés.

### **8.2 Mandat à la MRC des Maskoutains pour effectuer la modification des cartes du plan d'urbanisme**

Considérant qu'il faut modifier les cartes du plan d'urbanisme afin d'obtenir la concordance au schéma d'aménagement révisé;

#### **Résolution 11-01-2011**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la MRC des Maskoutains afin de modifier de façon papier et électronique les cartes, photos et les numéros de pages respectives du plan d'urbanisme :

- 1- Carte D, p. MS-5 : modifier le périmètre urbain;
- 2- Photo D, p. MS-14 : modifier le périmètre urbain;
- 3- Carte F, p. MS-22 : Périmètre + RU-102;
- 4- Carte G, p. MS-23 : Périmètre
- 5- Carte 4.1, PU 4-5 : Périmètre
- 6- Carte 4.2, PU 4-6 : Périmètre
- 7- Annexe A, feuillet 1 : Périmètre
- 8- Annexe B, feuillets 1 et 2 : Périmètre
- 9- Annexe C, feuillets 1 et 2 : Périmètre
- 10- Annexe D, feuillets 1 et 2 : Périmètre

Donc, en résumé :

- 1- Modifier le plan de zonage (feuillet 1) pour ajouter la zone RU-102 du règlement d'urbanisme 2006-22;
- 2- Modifier le plan de zonage (feuillets 1 et 2) pour redéfinir les limites du périmètre d'urbanisation et modifier les limites des zones IC-105, CH-105 et A-104 du règlement d'urbanisme 2006-22.

### **8.3 Remplacement temporaire de monsieur Mathieu Riopel à titre d'inspecteur en bâtiment et responsable de l'application du Q.2-R.8**

Considérant que monsieur Mathieu Riopel doit s'absenter vers le 10 février 2011 pour un congé parental et ce pour une période d'environ 6 mois;

Considérant qu'il faut effectuer le transfert de fonction et de service;

### **Résolution 12-01-2011**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager monsieur Ahmed Labbaci en remplacement de monsieur Mathieu Riopel à titre d'inspecteur en bâtiment et responsable de l'application du Q.2-R.8 relativement aux fosses septiques et ce, au même taux horaire et items de l'entente avec monsieur Riopel. Que monsieur Labbaci débute le plus tôt possible afin de prendre connaissance des dossiers et des méthodes de travail.

## **LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE**

### **9.1 Dépôt du rapport du Comité des loisirs du 15 décembre 2010**

Le rapport est déposé.

### **9.2 Bonification du budget de l'initiative Emploi d'été Canada**

Considérant l'augmentation du salaire horaire minimum et du coût de la vie;

Considérant les besoins croissants des organismes;

Considérant l'importance pour les jeunes d'acquérir des expériences de travail significatives;

### **Résolution 13-01-2011**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au gouvernement du Canada que l'enveloppe budgétaire de l'initiative Emplois d'été Canada soit indexée au coût de la vie et au niveau du salaire minimum, en prenant 2006 comme année de référence, et qu'en conséquence, une enveloppe budgétaire de plus de 120 millions de dollars par année soit octroyée à cette initiative dans le prochain budget fédéral.

### **9.3 Achat d'un ordinateur et d'une imprimante pour la bibliothèque**

Considérant que l'ordinateur actuel de la bibliothèque ne donne pas le rendement adéquat;

Considérant qu'il est pertinent que les bénévoles de la bibliothèque travaillent avec des équipements répondant aux besoins;

### **Résolution 14-01-2011**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter auprès de Services Informatiques Upton un système Microsoft Windows 7 Home premium français 32 bits, carte mère Asus, Intel Pentium D-Core E5700 3.0Ghz, Kingston Ram DDR2 2GB, disque dur Seagate 500GB 7200rpm SATA, graveur DVD 24x SATA noir, Clavier microsoft 400 usb noir français, souris microsoft 400 usb noir, imprimante HP DESKJET D2660 pour un montant de 697.98, taxes en sus plus le temps d'installation et de configuration à Service Informatique Upton inc.. Que ces frais soient payés à même le surplus accumulé non affecté.

## **AVIS DE MOTION**

### **11.1 Avis de motion afin d'adopter ultérieurement un règlement modifiant l'article 20 du règlement 2010-34**

Madame Martine Lavoie donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant l'article 20 du règlement 2010-34 relativement aux infractions et pénalités concernant la vidange des fosses septiques dans les limites de la municipalité.

**11.2 Avis de motion afin d'adopter un règlement modifiant l'article 12 du règlement 2010-35 concernant les taux de tarifications pour les vidanges de fosses septiques**

Avis de motion est donné par madame Noëlle Jodoin à l'effet de présenter, lors d'une séance ultérieure, un règlement ayant pour objet de modifier l'article 12 du règlement 2010-35 concernant les taux de tarifications pour les vidanges de fosses septiques.

**RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSES DE LECTURE**

Aucun sujet.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**12.1 Plomberie Goyer (décompte progressif # 2)**

Considérant l'installation des traitements d'eau potable au centre communautaire et au chalet des Loisirs ;

Considérant la lettre de recommandation émise par Laforest Nova Aqua concernant le deuxième paiement à Plomberie Goyer inc;

**Résolution 15-01-2011**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la recommandation et de payer le décompte progressif # 2 à Plomberie Goyer inc. au montant de 54,350.44\$, taxes incluses et que ce montant soit défrayé à même le surplus réservé dans le dépôt à terme # 1.

**12.2 Inscription au colloque en sécurité civile**

Considérant qu'un colloque en sécurité civile aura lieu à Saint-Hyacinthe les 16 et 17 février 2011;

Considérant l'intérêt du directeur du service des incendies à participer à ce colloque;

**Résolution 16-01-2011**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur du service des incendies à participer au colloque sur la sécurité civile qui aura lieu à Saint-Hyacinthe et de défrayer les coûts d'inscription au montant de 175\$, taxes en sus, ainsi que les frais de déplacement.

*Monsieur Martin Carrier prend place à la table des délibérations à 20H35.*

**12.3 Mandat à monsieur Pierre Goyer, architecte**

Considérant que le bâtiment contigu à l'hôtel de ville est propriété de Olymel et qu'il apparaît un site intéressant afin de le transformer en un autre usage;

**Résolution 17-01-2011**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater monsieur Pierre Goyette, architecte, afin de faire une étude de faisabilité et une mise aux normes dans le bâtiment sis au 962 chemin Milton en ce qui concerne la présence d'amiante, la solidité de la structure, l'analyse de sol et toutes autres exigences demandées par les ministères impliqués.

### **13 Période de questions**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

### **14 Levée de l'assemblée ou ajournement**

#### **Résolution 18-01-2011**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée à 20H45.

---

**Raymonde Plamondon**  
Maire

---

**Robert Leclerc**  
Directeur général et secrétaire-trésorier